

## Opération Poney École 2021

### Présentation de l'opération

Dans le cadre de son partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), la Fédération Française d'Équitation (FFE) réitère l'opération nationale intitulée : « **Poney École** ». Les centres équestres labellisés « Poney Club de France » offrent, de mars à juillet 2021, des séances de découverte aux classes de maternelle et d'élémentaire qui en feront la demande.

Lors des premières éditions, « **Poney École** » a permis à plus de 200 000 élèves de maternelle et de primaire de découvrir les atouts et bienfaits de l'environnement du poney-club et de la pratique de l'équitation.

Sport ludique et de pleine nature, l'équitation s'inscrit parfaitement dans les activités physiques et sportives dites « pour l'adaptation à différents environnements ». Elle favorise le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel. Elle transmet le goût de l'effort, de l'engagement et de la persévérance et contribue au bien être physique des enfants.

Un réseau composé de plus de 2 300 établissements équestres labellisés « Poney Club de France » rend l'équitation accessible aux écoles. Ces établissements, parfaitement adaptés à l'équitation scolaire, peuvent accueillir les enfants et leurs enseignants dans les meilleures conditions sur l'ensemble du territoire national, aussi bien en zone urbaine que rurale.

Un site [www.poneyecole.ffe.com](http://www.poneyecole.ffe.com) est à la disposition des professeurs des écoles afin de leur permettre de trouver les clubs participant à l'opération. Des contenus pédagogiques sont disponibles en téléchargement depuis ce site.

Les séances de découverte ont pour objectif de présenter l'univers du poney-club aux jeunes élèves. Un livret « Bienvenue au poney-club » et un Baptême Poney seront remis à tous les enfants. Ils pourront être utilisés sur place et en classe afin de faire perdurer l'expérience.

Ces après-midis sont imaginés comme une première approche. Ils peuvent être, pour les professeurs des écoles qui le souhaitent, un point de départ à la mise en place de cycles « découverte et pratique de l'équitation ». Ils peuvent également permettre une première mise en relation entre les Poney Clubs de France et les municipalités, dans le cadre du développement d'activités périscolaires. Toutes les écoles ayant participé à une action Poney École se verront adresser un exemplaire de chacun des documents produits par la FFE pour l'équitation scolaire :

- Un cahier de cavalier « Bienvenue au poney-club, recueil de supports pédagogiques à destination des élèves ;
- Le Guide enseignant Poney-école à destination des enseignants, qui présente l'organisation type d'un cycle d'équitation ainsi que les contenus d'enseignement qui y sont associés.

## Opération Poney École 2021

### Organisation proposée

**2 ateliers de 45 minutes**

**Nombre d'enfants : 12 à 15 par ateliers**

La classe vient une demi-journée au poney-club pour découvrir le monde des poneys. C'est l'occasion d'une sortie scolaire avec sa classe. Il s'agit d'une découverte de l'animal, du milieu et d'une approche de la pratique de l'équitation et des soins à l'animal.

#### Ateliers

*Atelier 1, Équitation de la Grande section de Maternelle au CM2* : L'atelier est organisé sous forme d'un cours collectif, un poney pour deux enfants. Les enfants montent à tour de rôle. A poney, ils découvrent leur équilibre et agissent sur leur monture pour avancer et s'arrêter. A pied, ils participent à l'aménagement du milieu et prennent part aux situations ludiques proposées.

*Atelier 1 bis, Découverte de l'animal pour les Petites et Moyennes sections de Maternelle* : Découverte de l'activité quotidienne du poney. Les relations sociales, l'alimentation, l'exercice, l'hygiène, etc... Découverte des composantes élémentaires de l'anatomie du poney et des fonctions associées. Premier contact au travers d'une ébauche de brossage.

*Atelier 2, Découverte du milieu* : Découverte des différents lieux et activités qui caractérisent l'environnement du poney-club. *Pour les grandes sections et au-delà*, premiers contacts avec l'animal au travers d'une activité pansage.

**Un livret « La journée de Trop Top » est distribué à chaque enfant et à l'enseignant. Il constitue un support qui sera conservé et réutilisé en classe. Les enfants pourront redécouvrir, à travers les pages du livret, les étapes de la journée du poney « Trop Top ». Ils pourront ainsi revivre l'expérience de l'après midi au club.**

### Modalités de mise en œuvre

*La sortie d'une classe qui vient au poney-club une demie journée est classée sortie de 2e catégorie (occasionnelle et sans nuitée) et relève d'une autorisation du directeur d'école. Parmi les activités proposées, celle qui concerne la monte des poneys est considérée comme une activité sportive à encadrement renforcé (sports équestres). L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) peut agréer les intervenants qualifiés (enseignant détenteurs d'un titre à finalité professionnelle de niveau 5 ou d'un diplôme d'Etat de niveau 4 ou supérieur) dans le cadre du projet (sans qu'il soit nécessaire dans ce cas de faire une demande d'agrément pour chaque classe concernée) sur une durée qui peut être définie en prenant en compte le calendrier de l'opération. La liste des établissements labellisés École Française d'Equitation, mention Poney Club de France, susceptibles de participer à Poney École sera communiquée par les services de la FFE aux services des différents IA-DASEN qui en feront la demande. Un premier envoi sera adressé mi mars. Des actualisations régulières seront également adressées. Un recensement des classes engagées dans l'opération et relevant de l'éducation prioritaire sera réalisé.*

*Pour rappel, l'équitation nécessite le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur.*

## Opération Poney École 2021

### Ateliers pour les Petites et Moyennes sections de Maternelle

| <i>Durée</i> | <i>Groupe 1</i>  | <i>Groupe 2</i>   |
|--------------|--|---|
| 10 mn        | <b>Accueil</b>   |   |
|              | <i>Chacun des deux groupes prend part aux deux ateliers</i>          |   |
| 2 x<br>45 mn | <b>Atelier découverte du milieu</b>                                  | <b>Atelier découverte de l'animal</b>   |
|              | Découverte du club de ses activités et de ses lieux caractéristiques | Présentation de l'activité quotidienne d'un poney et premiers contacts au travers d'une animation pansage |
| 15 mn        | Temps d'échange puis remise des baptêmes et documents promotionnels  |   |

### Ateliers de la Grande section de Maternelle au CM2

| <i>Durée</i> | <i>Groupe 1</i>   | <i>Groupe 2</i>  |
|--------------|---|--|
| 10 mn        | <b>Accueil</b>  |  |
|              | <i>Chacun des deux groupes prend part aux deux ateliers</i>         |  |
| 2 x<br>45 mn | <b>Atelier découverte du milieu</b>                                 | <b>Atelier équitation</b><br><i>1 poney pour 2 enfants</i>             |
|              | Découverte du club et contact avec le poney                         | Baptême poney en main dans un espace sécurisé et aménagement du milieu |
| 15 mn        | Temps d'échange puis remise des baptêmes et documents promotionnels |  |

### Encadrement

| <b>École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine</b>  | <b>École élémentaire</b>   |
|--|--|
| <b>Atelier Découverte du milieu / Découverte de l'animal</b>   |  |
| 2 adultes au moins, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 12 élèves, un adulte supplémentaire pour 6.  | 2 adultes au moins, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12.   |
| <b>Atelier Équitation</b>  |  |
| Jusqu'à 12 élèves, le professeur des écoles plus un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation) agréé   | Jusqu'à 24 élèves, le professeur des écoles plus un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation) agréé   |
| Au-delà de 12 élèves, un professeur des écoles supplémentaire ou un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation), agréé par tranche de six élèves supplémentaires. | Au-delà de 24 élèves, un professeur des écoles supplémentaire ou un intervenant qualifié (l'enseignant d'équitation), agréé par tranche de six élèves supplémentaires. |

A consulter :

- Circulaire n°2017-116 du 6/10/2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Circulaire n° 99-136 du 21/09/1999 relative aux sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.